



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 août 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Points 50 et 114 de l'ordre du jour provisoire\*

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes  
issus des grandes conférences et réunions au sommet  
organisées par les Nations Unies dans les domaines  
économique et social et dans les domaines connexes**

**Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire**

## **Portée, modalités, forme et organisation de la réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. En 2000, lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants mondiaux se sont réunis pour définir une voie ambitieuse vers un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Dans le cadre de cet engagement politique, ferme et sans équivoque, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés en particulier à faire du droit au développement une réalité pour chacun et ont décidé de créer un environnement propice au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Ils se sont en outre engagés à atteindre d'ici à 2015 des objectifs concrets et mesurables, les objectifs du Millénaire pour le développement. La réalisation de ces objectifs, fondés sur des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies tenues pendant les années 90, était jugée nécessaire pour sous-tendre la promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable. Les dirigeants mondiaux ont compris que les sociétés ne pouvaient pas prospérer si la santé de la population était menacée par des maladies transmissibles évitables, si les enfants ne disposaient pas d'une éducation de base, si les jeunes n'avaient pas de chances et si les femmes n'étaient pas démarginalisées. Les populations ne seraient pas non plus florissantes si l'on continuait à différer encore le moment d'orienter les politiques de développement de manière à assurer la viabilité de l'environnement.

---

\* A/64/150.



2. En 2005, lors du Sommet mondial, les dirigeants mondiaux ont reconnu, entre autres, le rôle crucial des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies consacrées aux questions économiques et sociales et aux questions connexes s'agissant de dégager une conception élargie du développement et d'arrêter d'un commun accord des objectifs qui ont contribué à améliorer la qualité de la vie dans différentes régions du monde (voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Bien que, encouragés par la réduction de la pauvreté constatée dans certains pays, ils demeuraient préoccupés par la lenteur et les disparités observées dans l'élimination de la pauvreté et dans la réalisation des autres objectifs de développement dans certaines régions. Dans le même temps, les dirigeants mondiaux ont souligné l'interdépendance du monde moderne et réaffirmé leur attachement au partenariat mondial au service du développement envisagé dans la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>, au Consensus de Monterrey<sup>2</sup> et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg<sup>3</sup>.

3. Aujourd'hui, alors que l'économie mondiale est affaiblie par la crise financière et que les acquis réalisés dans l'amélioration des conditions de vie s'érodent, en particulier pour les plus vulnérables, nous devons faire du développement durable notre objectif central. Les mesures sont prises en vue de surmonter la crise, mais il nous faut trouver des moyens efficaces de préserver les progrès déjà effectués sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

4. Le Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et moi-même, préoccupés par les effets de la crise, avons accueilli conjointement une manifestation de haut niveau en 2008 au vu de sensibiliser aux défis qui restent à relever pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'obtenir de nouveaux engagements financiers, afin de combler le déficit de financement. Cette manifestation a permis de mobiliser les gouvernements, la société civile et le secteur privé et a été l'occasion d'importantes annonces de contributions concernant entre autres la sécurité alimentaire, le renforcement de l'éducation et la lutte contre le paludisme. Cette manifestation a démontré qu'il est important de faire le bilan de la situation actuelle, d'identifier les obstacles qui demeurent et de formuler des propositions concrètes pour les surmonter et accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Encouragé par l'impulsion ainsi créée, j'ai recommandé que les États Membres envisagent de tenir une conférence d'examen avec toutes les parties prenantes en 2010, en vue d'évaluer dans quelle mesure la communauté internationale a rempli ses engagements relatifs aux objectifs.

5. Dans sa résolution 63/302, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 2010, au début de sa soixante-cinquième session, une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement, à des dates qu'elle arrêtera à sa soixante-quatrième session.

---

<sup>1</sup> Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement*, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>3</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg* (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

6. Cette réunion plénière de haut niveau qui se tient juste cinq ans avant la date butoir prévue le délai prévu pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, alors que l'incertitude règne quant à l'état de l'économie mondiale, sera décisive. Elle tirera parti des textes issus de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Déclaration de Doha sur le financement du développement<sup>4</sup>) et de la Conférence sur la crise financière économique mondiale et son incidence sur le développement<sup>5</sup> pour renforcer le partenariat mondial pour le développement et concevoir des stratégies d'appui permettant d'empêcher les reculs et d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

7. Également dans sa résolution 63/302, l'Assemblée générale m'a prié de lui présenter, au début de sa soixante-quatrième session, un rapport qui servira de base à des consultations sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la réunion plénière de haut niveau. Le présent rapport est soumis comme suite à cette demande. Ayant à l'esprit les observations précitées, l'Assemblée souhaitera peut-être faire en sorte que la portée de la réunion qu'il est proposé de tenir soit conforme à la Déclaration du Millénaire et qu'elle concerne essentiellement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

8. Conformément à la résolution 55/162 de l'Assemblée, je présenterai un rapport exhaustif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Je propose que le rapport porte essentiellement sur les résultats obtenus et les jalons posés, sur l'identification des lacunes et sur les stratégies permettant de les combler. Ce rapport, conjointement avec une édition spéciale du rapport annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pourrait constituer la documentation de base nécessaire pour la réunion plénière de haut niveau de 2010.

9. Les recommandations formulées dans le présent rapport sont fondées sur l'expérience acquise à l'occasion de l'organisation du Sommet du Millénaire en 2000, du Sommet mondial de 2005 et d'autres sessions extraordinaires, dialogues de haut niveau et réunions de l'Assemblée générale.

## **II. Modalités, forme et organisation de la réunion plénière de haut niveau**

### **A. Durée et calendrier**

10. Étant donné que la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale commencera le 14 septembre 2010 et que, dans sa résolution 63/302, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une réunion plénière de haut niveau au début de cette session, l'Assemblée souhaitera peut-être envisager de tenir une réunion

---

<sup>4</sup> Voir la résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>5</sup> Voir la résolution 63/303 de l'Assemblée générale, annexe.

plénière de haut niveau de trois jours et choisir entre les trois options ci-après : a) du samedi 18 au lundi 20 septembre inclus; b) le vendredi 17, le samedi 18 et le lundi 20 septembre (il n'y aurait pas de séances le dimanche 19 septembre); ou c) du mercredi 15 au vendredi 17 septembre 2010 inclus. Dans tous les cas, le débat général débiterait le mardi 21 septembre 2010, selon le calendrier prévu. Les options a) et b) sont proposées pour faciliter la représentation au niveau le plus élevé possible tout en réduisant les coûts autant que possible, tant à la réunion plénière de haut niveau qu'au débat général.

## **B. Structure et forme**

11. L'Assemblée générale souhaitera peut-être structurer la réunion plénière de haut niveau autour de neuf séances plénières, qui se tiendront à raison de trois par jour, pour que tous les États Membres puissent faire des déclarations. En dépit du temps imparti, les déclarations orales devront être brèves, étant entendu que les États Membres pourront distribuer des textes plus longs.

12. L'Assemblée souhaitera peut-être aussi envisager de convoquer quatre tables rondes interactives, parallèlement aux séances plénières. Elle souhaitera peut-être choisir entre les deux options ci-après : a) chacune des quatre tables rondes porterait sur l'ordre du jour complet de la réunion, de manière à disposer de vues intégrées et à faire ressortir les relations entre les différentes questions à l'examen; ou bien b) chacune des quatre tables rondes serait consacrée à un thème reflétant des défis spécifiques de développement.

13. Conformément à la pratique habituelle, les tables rondes ne seraient ouvertes ni aux médias ni au public.

## **C. Participation aux séances plénières**

14. Dans sa résolution 63/302, l'Assemblée générale a décidé que la réunion plénière de haut niveau se tiendrait au niveau des chefs d'État et de gouvernement. J'appuie fermement cette décision et invite tous les États Membres à participer à la réunion au niveau le plus élevé.

15. En ce qui concerne les délégations d'observateurs, l'Assemblée souhaitera peut-être envisager de suivre sa pratique établie.

16. Pour des motifs de sécurité et en raison de l'espace limité disponible dans le bâtiment des Nations Unies, une large participation de la société civile n'est malheureusement pas possible. Toutefois, j'estime que la société civile pourrait apporter une contribution valable au processus préparatoire, à la fois par des contributions techniques et par son action de sensibilisation. En conséquence, l'Assemblée souhaitera peut-être tenir des auditions informelles interactives avec les organisations de la société civile, avant la réunion de haut niveau.

17. S'agissant de la participation de la société civile à la réunion plénière de haut niveau proprement dite, l'Assemblée générale souhaitera peut-être adopter la pratique suivie lors du Sommet mondial de 2005. Si l'on dispose de suffisamment de temps, un représentant de chacune des trois catégories (organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, organisations de la société civile et secteur privé), sélectionné pendant les

activités préparatoires de la réunion plénière de haut niveau en consultation avec le Président de l'Assemblée générale, pourrait être inscrit sur la liste des orateurs des séances plénières.

#### **D. Participation aux tables rondes interactives**

18. Si l'Assemblée générale décidait de convoquer des tables rondes interactives comme elle l'a fait précédemment lors de réunions de haut niveau, les présidents de ces tables rondes seraient des chefs d'État ou de gouvernement et la participation des États Membres à chacune de ces tables rondes serait régie par le principe de la répartition géographique équitable. Les États Membres seraient invités à se faire représenter au niveau le plus élevé.

19. En outre, l'Assemblée souhaitera peut-être prendre des dispositions spécifiques pour permettre aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies ainsi qu'aux représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, d'organismes de la société civile et du secteur privé de participer aux tables rondes.

20. Comme lors de réunions antérieures de ce type, des synthèses des délibérations tenues lors des tables rondes pourraient être présentées oralement par les présidents des tables rondes lors de la séance plénière qui conclura la réunion plénière de haut niveau.

#### **E. Activités préparatoires : auditions interactives officielles**

21. L'Assemblée envisagera peut-être d'organiser des auditions interactives officielles avec des organisations de la société civile avant la réunion plénière de haut niveau, comme elle l'a fait au Sommet mondial de 2005. Ces auditions pourraient se dérouler pendant deux jours et comporter quatre séances. Comme lors de manifestations analogues par le passé, le Président de l'Assemblée générale présiderait les auditions interactives officielles et chaque séance comporterait des exposés de participants invités représentant des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, des organisations de la société civile et le secteur privé et comprendrait un échange de vues avec les États Membres.

22. Les auditions pourraient être ouvertes à la participation de représentants accrédités d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, du secteur privé, des États Membres et des observateurs de l'Assemblée générale.

23. L'Assemblée générale souhaitera peut-être confier à son président le soin d'établir la liste des participants invités et de déterminer la forme et l'organisation précises des auditions, en consultation avec les États Membres et les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, des organisations de la société civile et du secteur privé.

24. Pour faciliter la participation de représentants d'organisations non gouvernementales et de la société civile originaires de pays en développement aux auditions, l'Assemblée souhaitera peut-être inviter les États Membres et d'autres à

verser des contributions à un fonds d'affectation spéciale spécifiquement constitué à cet effet.

## **F. Texte issu de la réunion plénière de haut niveau**

25. Dix années se sont écoulées depuis que les dirigeants mondiaux ont adopté la Déclaration du Millénaire et ont réaffirmé lors du Sommet mondial de 2005 leur ferme détermination de relever collectivement les défis mondiaux de notre ère. Je ne saurais trop inciter les États Membres à participer dans un esprit constructif et à titre prioritaire aux préparatifs de la réunion plénière de haut niveau de 2010. Les décisions qu'ils prendront en cette importante occasion indiqueront si nous demeurons fidèles au vaste cadre de politiques multilatérales arrêté d'un commun accord dans la Déclaration du Millénaire et dans les conférences de suivi. Plus spécifiquement, ils détermineront si nous pouvons atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement arrêtés au niveau international dans les délais que nous nous sommes fixés. Pour cette raison, l'Assemblée souhaitera peut-être adopter la déclaration politique ambitieuse, à orientation pratique, comme document final de la réunion plénière de haut niveau de 2010, de sorte que celle-ci ne se borne pas à renouveler les engagements déjà pris, mais galvanise de manière décisive une action coordonnée de toutes les parties prenantes et permette d'obtenir le financement nécessaire pour assurer la réalisation de tous les objectifs cruciaux en matière de développement d'ici à 2015. Une telle issue permettrait de disposer de fondements solides pour poursuivre les progrès, améliorer la vie de tous les peuples et faire sortir de l'ornière les millions de personnes les plus défavorisées. Le temps presse. Il nous faut saisir ce moment historique pour œuvrer de manière responsable et décisive pour le bien commun.

---